

M. McDermid: Vous auriez dû entendre les témoignages présentés devant le Comité.

M. McCurdy: Enfin, l'alinéa e) prévoit ceci:

... jeter les bases d'une coopération bilatérale et multilatérale plus grande pour multiplier les avantages découlant de l'Accord.

Personne ne croit cela. Aucun observateur objectif ne croit cela. Ce que nous avons négocié à l'égard du secteur des services a probablement fourni aux Américains un domaine de l'investissement dans lequel ils pourront se livrer à une nouvelle forme de colonialisme dont le Canada sera la première victime.

C'est une honte que la Chambre soit forcée d'étudier et d'adopter ce projet de loi à la sauvette en raison de la clôture. Divers commentaires ont été faits au sujet de cette façon qu'a le gouvernement de procéder. Permettez-moi de lire une intéressante citation. On nous impose:

... de retenir notre souffle et d'adopter tout ce que le gouvernement apporte à la Chambre, et rapidement encore. Cela est le fait d'un gouvernement prompt à imposer la clôture, d'un gouvernement qui a commis le crime de bestialité parlementaire. Il est empressé à faire adopter de force ces choses-là par la Chambre.

Qui a affirmé cela, Monsieur le Président? Et qui a ajouté:

C'est une trahison du système parlementaire à ajouter à la trahison de la population canadienne, qui ont été trahis sur les prix de l'essence. Ils ont aussi été trahis sur le prix du mazout. Ils ont été trahis par le premier ministre (M. Trudeau).

Ils ont été trompés par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Et ils le sont encore par le leader parlementaire du gouvernement.

Ce même commentateur, jusqu'à maintenant anonyme, qui s'est montré si pertinent quant aux circonstances qui s'offrent désormais à nous, continue ainsi:

Aujourd'hui, notre régime parlementaire ne connaît ni la séparation des pouvoirs, ni l'équilibre entre les pouvoirs. Le premier ministre a dans son caucus un groupe de moutons dociles qui lui permettent de rester en place quoi qu'il fasse. Ils acceptent docilement toutes les mesures proposées à la Chambre.

Tant qu'il en est ainsi et tant que la majorité du caucus l'appuie sans réserve, le premier ministre exerce un pouvoir absolu. Les moutons sont tellement occupés à chercher leur pitance dans la mangeroire du favoritisme et du pouvoir qu'ils ne savent même pas ce qui se passe au Parlement; nous n'avons rien à attendre d'eux.

Ce commentateur très érudit et doué d'un vif sens de l'observation poursuit en ces termes, qui s'appliquent particulièrement aux circonstances actuelles:

Où sont les représentants de l'industrie vinicole?

Enfin, il a dit:

Où sont, de l'autre côté de la Chambre, tous les défenseurs du peuple? Dans quelques minutes, ils vont abandonner leur auge. Ils entendront la sonnerie et devront quitter l'auge à laquelle ils s'abreuvent actuellement. Ils devront venir à la Chambre et s'exécuter servilement.

Ils devront entériner la course de Parlement et faire adopter ce projet de loi en toute hâte. Ils devront acquiescer à l'étripage du Parlement. Ils devront faire le sale travail que leur ont demandé d'effectuer les adjoints, assassins et eunuques parlementaires.

C'est le ministre du commerce extérieur (M. Crosbie) qui a défini ce que fait le gouvernement en imposant la clôture pour essayer de cacher à la population canadienne ce viol du Canada.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le président, ces trois amendements qui nous ont été présentés et qui font partie d'un groupe d'amendements au projet de loi sur le libre-échange, le projet de loi C-130, nous permettent de signaler quelques-uns

Accord de libre-échange

des graves dangers qu'il comporte. La motion n° 5 supprimerait l'article 3 du projet de loi, ce qui aurait pour effet de retrancher l'énoncé de l'objet. Ce serait là une nette amélioration. Mais j'aimerais signaler plus particulièrement deux objectifs qui me semblent obscurs ou mal formulés.

Selon l'alinéa 3 b), l'un des objectifs consisterait à:

... faciliter la concurrence loyale à l'intérieur de la zone de libre-échange créée par l'Accord.

On nous a abondamment parlé de la nécessité de mettre en place un mécanisme de règlement des différends. Nous découvrirons maintenant que nous n'en avons pas, en tout cas pas un du genre que nous promettrait le gouvernement. Nous n'en avons aucun qui nous protège contre les barrières non tarifaires, contre des lois sur les droits compensateurs et les lois sur les droits antidumping qui ont été adoptées ou qui le seront par les États-Unis. Le mécanisme de règlement de différends, nous dit simplement si une loi américaine a été appliquée équitablement. Nous pourrions donc assister à un processus de règlement de différends d'une durée de deux, trois ou quatre ans, pendant que les exportateurs canadiens vers les États-Unis font faillite et découvrent au terme du jugement que la loi américaine, que nous avons peut-être jugé injuste, a néanmoins été appliquée équitablement, c'est-à-dire de la façon prévue, si bien que nous ne pouvons porter plainte et n'avons aucun recours.

Dans Spadina, il y a de nombreux fabricants de l'industrie du vêtement qui s'inquiètent sérieusement de cet aspect du projet de loi. Ils se sont prononcés contre l'Accord, même ceux qui, initialement, se montraient favorables aux négociations, qui y ont pris part et qui considéraient initialement l'Accord de façon positive. Ils ont constaté par la suite que ce n'était pas un bon accord. Ils sont menacés, par exemple, par la perspective de restriction des importations canadiennes aux États-Unis, selon la provenance des tissus achetés par les manufacturiers canadiens. Cette mesure a été vigoureusement contestée par M. Nygard, qui présidait le SAGIT et qui a pris part à ces négociations. Il a même recommandé que son secteur industriel, c'est-à-dire non pas uniquement sa société, mais l'ensemble de l'industrie du vêtement, soit exempté de l'Accord de libre-échange pour cette raison. Naturellement, le gouvernement n'a pas tenu compte de sa recommandation.

● (1250)

Ce genre d'échec dans les négociations avec les États-Unis a eu des résultats qui ont bien été mis en lumière il y a quelques mois par un fabricant de vêtements en Ontario. En négociant un prêt avec sa banque, il avait franchi toutes les étapes et s'est fait dire: «Bon, et bien! revenez voir le directeur la semaine prochaine et il le signera». Ce qu'il fit. Entretemps le premier ministre (M. Mulroney) avait parlé à la télévision de gagnants et de perdants et rangé l'industrie manufacturière de vêtements parmi les perdants. Lorsqu'il s'est présenté devant le directeur de banque celui-ci lui dit: «Avez-vous entendu le premier ministre dimanche dernier à la télévision?» «Oui, répondit-il.» «Alors votre prêt vous est refusé». En d'autres termes, le directeur de banque a cru le premier ministre lorsqu'il a déclaré que les fabricants de vêtements seraient des perdants et a conclu qu'il ne serait pas indiqué de prêter de l'argent à ce secteur.